



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2025 DE LA VILLE ET
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
 - II. La section de fonctionnement*
 - III. La section d'investissement*
 - IV. Le programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement*
 - V. La synthèse et perspectives 2025*
 - VI. L'existence d'un budget annexe Cimetière*
- Annexe : extrait du CGCT*

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'article L. 5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est communiqué aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Les conseillers municipaux se voient ainsi remettre une note de synthèse suffisamment détaillée.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles,
- Investissement : 7,5% des dépenses réelles.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderies, restauration scolaire, centres de loisirs,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 44,08 % des dépenses de fonctionnement de la ville au BP 2025.

Les recettes et dépenses de fonctionnement 2025 s'équilibrent à 12 590 000 euros.

Le budget 2025 est en diminution de 0.96%.

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire et péréquation) : 1 875 000 €,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 880 000 €,
- les impôts directs locaux : 4 920 000 €.

Le budget 2025 prévoit un virement à la section d'investissement à hauteur de 1,4 M€.

b) Les dépenses et recettes de la section présentées par chapitre

Dépenses de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	2 821 980,00 €	3 008 000,00 €	3 191 000,00 €	6,08%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	5 150 000,00 €	5 350 000,00 €	5 550 000,00 €	3,74%
65 Autres charges de gestion courante	1 308 520,00 €	1 326 000,00 €	1 302 500,00 €	-1,77%
66 Charges Financières	170 000,00 €	145 000,00 €	120 000,00 €	-17,24%
67 Charges exceptionnelles / spécifiques	210 300,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	879 200,00 €	878 000,00 €	1 021 500,00 €	16,34%
023 Virement section investissement	2 350 000,00 €	2 000 000,00 €	1 400 000,00 €	-30,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 890 000,00 €	12 712 000,00 €	12 590 000,00 €	-0,96%

Recettes de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	312 630,00 €	421 380,00 €	449 380,00 €	6,64%
722 Travaux en régie	50 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00%
73 Impôts et taxes	528 967,05 €	438 371,16 €	367 568,00 €	-16,15%
731 Fiscalité locale	5 042 500,00 €	5 188 000,00 €	5 338 000,00 €	2,89%
74 Dotations et participations	4 899 323,32 €	5 001 675,00 €	4 953 269,50 €	-0,97%
75 Autres produits de gestion courante	193 262,00 €	258 743,88 €	193 094,89 €	-25,37%
013 Atténuation de charges	80 000,00 €	80 000,00 €	50 000,00 €	-37,50%
76 Produits financiers	2 050,14 €	1 771,55 €	1 642,96 €	-7,26%
77 Produits exceptionnels	40 800,00 €	42 000,00 €	41 000,00 €	-2,38%
78 Reprises sur provisions	90 000,00 €	3 500,00 €	1 000,00 €	-71,43%
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 650 467,49 €	1 216 558,41 €	1 135 044,65 €	-6,70%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 890 000,00 €	12 712 000,00 €	12 590 000,00 €	-0,96%

c) La fiscalité

Il appartient au conseil municipal de fixer les différents taux concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) pour l'année 2025.

Pour mémoire, la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par un transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur visant à garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Qui plus est, conformément à l'article 1640G du code général des impôts, depuis 2021, le taux foncier bâti des communes est l'addition du taux communal de foncier bâti et du taux du Département (22,26%). Les communes doivent ainsi voter leur taux TFPB, en tenant compte de ce transfert de fiscalité.

En 2024, le conseil municipal a voté 41,23% en TFPB et 53,82% en TFPNB.

À la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de TH ont été gelés en 2020, 2021 et 2022 à leur niveau de 2019. Toutefois, à partir de 2023, les communes et EPCI doivent à nouveau voter un taux de TH concernant les résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

La THS est due :

- pour tous les locaux meublés affectés à l'habitation, hors résidence principale;
- pour les locaux meublés conformément à leur destination et occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés et qui ne sont pas retenus pour l'établissement de la cotisation foncière des entreprises (CFE);
- pour les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État, des départements et des communes, ainsi que par les établissements publics autres que ceux visés à l'article 1408 II 1° du code général des impôts.

L'article 110 de la loi de finances pour 2025 supprime du champ d'application de la THS les locaux à usage exclusivement professionnel et les locaux mixtes. Toutefois, une compensation de la perte de produit à hauteur de celui de 2024 est prévue.

L'article 66 de la loi de finances pour 2025 porte le taux d'exonération partielle de TFPNB des terres agricoles de 20% à 30% à compter du 1er janvier 2025. Il n'est pas prévu de compensation de cette perte pour les collectivités concernées.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2024 assouplit les règles de lien entre les taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Elle supprime le lien entre le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les communes, si le taux de THRS est inférieur à un plafond de 75% du taux moyen constaté dans les communes du département l'année précédente et si la hausse est limitée à 5% de ce plafond.

Le résultat de fonctionnement (hors report d'excédent antérieur) était supérieur à 2 millions d'euros en 2019, 2020, 2021 et 2022.

Il est passé sous la barre des 2 millions d'euros en 2023 compte tenu d'une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des recettes de fonctionnement.

Il demeure sous cette barre en 2024. La projection prévisionnelle estimée sur les 5 années à venir permet d'esquisser une augmentation des dépenses plus rapides que celle des recettes et à moyen terme un résultat de fonctionnement insuffisant pour financer les investissements nécessaires.

Ainsi, en complément d'un effort sur la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, une augmentation des taux de fiscalité et notamment celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 3 % constitue une solution pour rapprocher le dynamisme des recettes de celui des dépenses et maintenir en conséquence un résultat de fonctionnement suffisant pour financer les investissements nécessaires.

Le produit des impôts directs locaux attendu pour l'exercice 2025 est de 4 920 000 €.

d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État dans le cadre de la part forfaitaire de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) s'élèvent à 1 630 000€.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : le renouvellement de chaudière,...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
13 Remboursement de subventions	25 000,00 €			
16 Emprunts et dettes assimilées	742 000,00 €	747 000,00 €	617 000,00 €	-17,40%
20 Immobilisations incorporelles	908 247,92 €	562 446,50 €	757 697,40 €	34,71%
204 Subventions d'équipement versées	66 135,00 €	124 481,88 €	52 135,00 €	-58,12%
21 Immobilisations corporelles	3 546 034,12 €	3 620 129,07 €	3 891 886,11 €	7,51%
23 Immobilisations en cours	1 857 582,96 €	1 115 942,55 €	4 551 281,49 €	307,84%
040 Opération d'ordre (travaux régie)	90 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	200 000,00 €	250 000,00 €	700 000,00 €	180,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 435 000,00 €	6 520 000,00 €	10 670 000,00 €	63,65%

Recettes d'investissement

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
10222 FCTVA	250 180,27 €	350 436,60 €	400 000,00 €	14,14%
10226 Taxe aménagement	23 387,00 €	40 471,09 €	15 000,00 €	-62,94%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 100 000,00 €	2 350 000,00 €	2 000 000,00 €	-14,89%
13 Subventions d'investissement	647 624,07 €	527 759,38 €	244 592,40 €	-53,65%
16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
024 Cession d'immobilisations	430 000,00 €	25 000,00 €	34 000,00 €	36,00%
2315 Installations, matériels et outillages	325,40 €			
276 Autres immobilisations financières	18 750,00 €	18 750,00 €	18 750,00 €	0,00%
28 Amortissement immobilisations (040)	800 000,00 €	850 000,00 €	970 000,00 €	14,12%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	200 000,00 €	250 000,00 €	700 000,00 €	180,00%
021 Virement section fonctionnement	2 350 000,00 €	2 000 000,00 €	1 400 000,00 €	-30,00%
<i>R001 – Excédent investissement</i>	4 757 733,26 €	4 765 582,93 €	4 885 657,60 €	2,52%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 580 000,00 €	11 180 000,00 €	10 670 000,00 €	-4,56%

c) Les principaux projets de l'année 2025

Les principales opérations pour la section d'investissement étaient présentées dans le rapport d'orientation budgétaire 2025. On y retrouve notamment :

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT ESTIME TTC
TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	
Réfection sols groupe scolaire G. Sand	40 000,00 €
Changement de menuiseries : écoles L. Pasteur, G. Sand, L. Blériot, P. Verlaine	74 000,00 €
Sécurisation des groupes scolaires – portails et clôtures rigides	10 000,00 €
Visiophones dans les groupes scolaires - extension de l'existant	5 000,00 €
Dotation pour préau groupe scolaire P. Verlaine	15 000,00 €
Dotation travaux de remise en peinture de salles de classes et espaces communs	23 000,00 €
Travaux d'isolation intérieure et peintures isolantes sur les groupes scolaires P. Verlaine et L. Blériot	25 000,00 €
Fourniture et pose d'une baie informatique et de prises RJ 45	6 600,00 €
Dotation jeux extérieurs dans les cours d'écoles	20 000,00 €

TRAVAUX TERRAINS ET SALLES DE SPORTS	
Réalisation d'un complexe sportif quartier Maillebois – Construction d'une nouvelle salle de sport et restructuration d'une salle existante - crédits Année 2025	3 000 000,00 €
Réalisation d'un complexe sportif quartier Maillebois – Complément suite fixation de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre	200 000,00 €
Réalisation d'un complexe sportif quartier Maillebois – Mission ordonnancement pilotage et coordination (OPC)	80 000,00 €
Stade des Chartreux - Terrain d'entraînement - Rénovation de l'éclairage	20 000,00 €
Petites interventions diverses dans les salles de sports	20 000,00 €

TRAVAUX AUTRES BATIMENTS	
Salle des fêtes - Isolation thermique	480 000,00 €
Changement de menuiseries : salle des fêtes, restaurant scolaire, centre culturel Lamartine et CASQ	278 000,00 €
Isolation plancher bas Accueil de loisirs L. Pasteur	10 000,00 €
Renouvellement des désenfumeurs dans divers bâtiments	5 000,00 €
Changement menuiseries dans les chaufferies	5 000,00 €
Entretien chalet Morbier	25 000,00 €
Programme annuel de travaux de toitures dans les bâtiments communaux : verrière et restaurant scolaire	150 000,00 €
Remplacement d'extincteurs et de blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)	8 000,00 €
Dotation annuelle pour entretien, remplacement, acquisition défibrillateurs	10 000,00 €

Renouvellement alarmes	8 000,00 €
Réalisation travaux mise aux normes ADAP (Tranche 2025)	600 000,00 €
Nouveau centre technique municipal - Provision pour acquisition éventuelle d'un terrain et/ou démarrage des travaux	1 500 000,00 €
Provision pour acquisition éventuelle du local occupé par l'association Delta	25 000,00 €
Renouvellement chaudières dans les bâtiments	24 000,00 €

AMENAGEMENT CIMETIERES	
Aménagement d'une extension du cimetière des Chartreux	100 000,00 €
Pose d'un colombarium au cimetière des Chartreux	6 000,00 €
Travaux d'amélioration dans le cimetière des Chartreux (circuit adduction d'eau et bacs à déchets)	10 000,00 €
Pose d'une cuve de récupération des eaux pluviales dans le cimetière des Chartreux	9 000,00 €
Travaux de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière Saint-Quentin	110 000,00 €
Création d'un ossuaire au cimetière Saint-Quentin	10 000,00 €

ACQUISITION DE MOBILIER	
Mobilier pour le chalet de Morbier	9 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier dans les groupes scolaires	30 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier pour les services municipaux	10 000,00 €
Mobilier pour le restaurant scolaire	35 000,00 €
Fontaines à eau complémentaires dans les bâtiments communaux	10 000,00 €

INFORMATIQUE	
Acquisition de ENI, TBI et écrans tactiles dans les groupes scolaires	25 000,00 €
Provision acquisition logiciels informatiques	25 000,00 €
VEHICULE	
Remplacement micro tracteur	30 000,00 €
Remplacement camion grue	80 000,00 €

VOIRIES/ILOTAGE/MOBILIER URBAIN

Renforcement réseau poteaux incendie	20 000,00 €
Mise aux normes accessibilité arrêts bus CAPSO	15 000,00 €
Réfection de voiries suivant choix de la commission travaux	200 000,00 €
Remplacement de bancs	5 000,00 €
Interventions sur réseau assainissement (provision)	140 000,00 €
Programme annuel de développement des liaisons douces (traçage bande cyclable)	26 000,00 €
Remplacement mobilier urbain accidenté	8 000,00 €
Stationnements vélo	5 000,00 €

ESPACES VERTS

Matériel pour le service espaces verts	11 000,00 €
Stade des Chartreux - Acquisition d'une nouvelle machine à tracer électrique	21 000,00 €
Acquisition d'une machine pour broser le terrain synthétique	34 000,00 €
Aménagement du bois de la Garenne	25 000,00 €
Media'Tour - aménagement du parc	30 000,00 €
Matériel pour le gardien des cimetières	4 000,00 €

ECLAIRAGE PUBLIC, FEUX TRICOLORES ET ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Renouvellement du parc d'éclairage public	160 000,00 €
Remplacement carrefour à feux Blum/Bastié/Camus	40 000,00 €
Acquisition de nouvelles décorations de fin d'année pour remplacement décors poteaux	10 000,00 €
AIDES	
Aides aux primo-accédants (provision)	12 000,00 €
Aides aux rénovations de façades commerciales (provision)	8 000,00 €

Il convient d'ajouter les opérations de dépenses suivantes inscrites en restes à réaliser de l'année 2024 (liste non exhaustive) :

DEPENSES (en € TTC) : 904 928,77 € au total

CATEGORIE DE DEPENSE	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT DU RESTE A REALISER
- Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'ADAP	58 949,21
Frais d'études	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	14 400,00
Frais d'études	Etude complémentaire de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	3 960,00
Frais d'études	Mission de coordination sécurité santé pour 17 bâtiments-mise en accessibilité ADAP des ERP	13 632,00
Frais d'études	Mission contrôle technique mise en accessibilité ADAP des ERP	21 744,00
Frais d'études	Mission SPS pour le suivi des travaux ADAP des ERP	6 102,00
Frais d'études	Mission de maitrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise St Quentin	4 037,42

Frais d'études	Mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un futur complexe sportif	18 652,50
Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un futur complexe sportif	174 092,11
Frais d'études	Mission contrôle technique pour la réalisation d'un futur complexe sportif	12 936,00
Frais d'études	Etude géotechnique projet construction d'un futur complexe sportif	2 904,00
Frais d'études	Réfection de l'éclairage public sur un plan triennal	3 882,00
Concessions et droits similaires	Refonte du site internet de la Ville	5 895,36
- Autres agenc.et aménag.terrains	Fourniture et pose d'une clôture + portail et portillon salle Léo Lagrange	9 069,60
Installations générales	Fourniture et pose de revêtement de sol école L. Blériot	7 188,87
Installations générales	Rénovation de sols groupe scolaire G. Sand	80 335,89
Installations générales	Signalisation liaisons cyclables Avenue Rimbaud	3 817,37
Installations de voirie	Mobilier urbain pour quartier Fort Maillebois	29 139,60
Réseaux d'électrification	Réalisation terrassement rue Brueghel et changement portée de câble	3 596,50
Autres réseaux	Raccordement fibre optique Mairie et Salle des Fêtes	4 495,61
Autres réseaux	Création d'un poteau d'aspiration incendie rue du château de la côte	7 370,55
Autres install.mat.et Outill.techn	Acquisition défibrillateurs	7 560,02

Autres install.mat.et Outill.techn	1 tondeuse autoportée + 6 batteries + 1 remorque pour le cimetière	10 485,00
Autres matériels de transport	1 véhicule léger pour les services techniques	24 277,28
Autres matériels de transport	1 fourgon pour le service espaces publics	38 924,59
Matériel informatique scolaire	Ordinateurs pour les écoles	5 691,60
Mater. Bureau et Mob. Scolaires	Mobilier pour les écoles	11 279,81
Mater. Bureau et Mob. Scolaires	Tables octogonales pour la restauration scolaire	3 211,60
Autres mat. Bureau et mobilier	Mobilier pour les services municipaux	5 875,07
Autres mat. Bureau et mobilier	Chaises pour les maternelles restauration scolaire	6 633,76
Autres mat. Bureau et mobilier	2 Armoires d'atelier pour le cimetière	2 420,50
Autres mat. Bureau et mobilier	Matelas pour le chalet de Morbier	3 182,22
Constructions	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum Lot n° 3 - Menuiseries extérieures	10 463,98
Constructions	Travaux réfection toiture école G SAND	22 746,66
Install.mat.et outillage technique	Rénovation de l'éclairage public sur 3 ans Tranches ferme et optionnelles 1 et 2	229 233,23

Il convient également d'ajouter les opérations de recettes suivantes inscrites en restes à réaliser de l'année 2024 (liste exhaustive) :

RECETTES (en € TTC) : 219 325,01 € au total

TIERS	OBJET DE LA RECETTE	MONTANT DU RESTE A REALISER
Subvention Etat (DSIL)	Remplacement des menuiseries extérieures à l'Hôtel de Ville	3 090,74
Subvention Etat (DSIL)	Remplacement des menuiseries extérieures à la Maison des Associations	2 484,81
Subvention Etat (DSIL)	Remplacement des menuiseries extérieures à la salle Léo Lagrange et au vestiaire du club de pétanque	10 628,45
Subvention Département	Travaux de peinture, d'achat de mobilier, d'acquisition d'un TBI et de 2 vidéoprojecteurs pour les classes de l'école primaire Léon Blum	13 783,00
Subvention CAF	Acquisition d'un logiciel de gestion scolaire et périscolaire avec portail famille	2 000,00
Subvention CAF	Achat de matériel et d'équipement pour les Accueils Collectifs de Mineurs	1 512,21
Subvention Etat (DSIL)	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum (248 000 € - 74 400 € (acompte))	173 600,00

Subvention Etat (DSIL)	Restauration de l'église Saint Quentin sécurisation (80 718,70 € - 24 215,61 € (acompte))	56 503,09
Subvention Etat (ADEME)	Etude de faisabilité géothermie pour le nouveau gymnase et l'école de Longuenesse	48 536,60
Subvention Département	Restauration du clos, du couvert et des voûtes du cœur de l'église Saint Quentin	125 199,68
Subvention CAPSO (Fond de concours)	Réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire Léon Blum (108 014,50 € - 64 808,70 € (acompte))	43 205,80
Subvention FDE 62	Audit « Bâti » - École Léon Blum (2 187 € - 625 € (acompte))	1 562,00
Subvention FDE 62	Assistance à maîtrise d'ouvrage « Energie » - Groupe Scolaire Blum	5 053,00
Subvention FDE 62	Suppression de l'éclairage vétuste pour l'environnement (Tranche ferme + optionnelles 1 et 2)	40 600,00

d) Les subventions d'investissements prévues

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : programme de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux (ADAP), éclairage public, travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments, réhabilitation énergétique de l'école L. Blum, création d'un complexe sportif, aménagement paysager de l'ancien cimetière, aménagement du parc de Média'Tour et du Bois de la Garenne, création d'une maison de quartier Salamandre, création d'un nouveau centre technique municipal...

IV. Le Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF)

Au titre du programme pluriannuel communal d'investissement jusqu'en 2029, l'engagement ou la poursuite des principaux investissements suivants sont fixés comme objectifs dans les prochaines années sous réserve des possibilités budgétaires : (les montants ci-dessous sont des estimations en € TTC)

Programme Travaux neufs et Réhabilitation Acquisition de terrains et bâtiments				
Libellé opération	2026	2027	2028	2029
Travaux sur réseau d'assainissement	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Aménagement paysager ancien cimetière		50 000,00 €		
Aménagement du bois de la Garenne	25 000,00 €			
Fourniture et pose columbarium cimetière Saint-Quentin	6 000,00 €			
Rénovation des revêtements de sols des bâtiments communaux	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

TRAVAUX Programme ADAP des bâtiments (adaptation aux normes PMR) - Tranche 2026	600 000,00 €			
Création d'un nouveau centre technique municipal (travaux)	750 000,00 €	250 000,00 €		
Maîtrise d'œuvre pour la Construction d'un nouveau centre technique municipal	100 000,00 €	50 000,00 €		
Réhabilitation chalet Morbier	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Programme de remplacement chaudières logements locatifs	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Construction d'une maison de quartier Salamandre	700 000,00 €	300 000,00 €		
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de quartier Salamandre	50 000,00 €	50 000,00 €		

Média'Tour / Aménagement parc	10 000,00 €	10 000,00 €		
Renforcement réseau poteaux incendie	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Mise en place de préaux dans les écoles	15 000,00 €	15 000,00 €		
Réalisation d'un complexe sportif quartier Maillebois – Construction d'une nouvelle salle de sport et restructuration d'une salle existante - crédits Années 2026 et 2027	3 500 000,00 €	1 220 000,00 €		
Intervention sur Locaux Archers	100 000,00 €			
Intervention sur Locaux Restos du cœur		100 000,00 €		
Intervention sur sanitaires salle de judo	30 000,00 €			
Réfection cours des écoles avec aménagement paysager	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Réhabilitation et aménagement de liaisons douces	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €
Renforcement de l'éclairage du terrain d'entraînement du stade Jean-Marie Barbier	18 000,00 €			
Provision pour amélioration du local association Delta si acquisition	50 000,00 €			
Aménagement paysager place du Renan	100 000,00 €			

Programme d'Entretien du Patrimoine

Libellé opération	2026	2027	2028	2029
Programme annuel isolation des bâtiments	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Programme annuel toitures des bâtiments	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Programme annuel remplacement de menuiseries des bâtiments	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Programme annuel rénovation logements locatifs		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Provision Frais d'études et diagnostics divers projets	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Renouvellement défibrillateurs et extincteurs	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Investissement matériel cuisine salle des fêtes	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Signalisation verticale programme annuel	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Renouvellement et entretien parc éclairage public	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €
Mise en conformité des abris bus CAPSO	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Acquisitions illuminations de fin d'année	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Renouvellement système sécurité incendie et alarmes – programme annuel	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Acquisition et entretien jeux extérieur (enveloppe annuelle)	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Entretien et renouvellement parc de feux (carrefours)	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Programme annuel entretien de la voirie	290 000,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €
Sécurisation des groupes scolaires (clôtures, portails)	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Petites interventions diverses (enveloppe annuelle)	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Remplacement du revêtement des sols des équipements sportifs	40 000,00 €			

Programme annuel d'Equipement des services

Libellé opération	2026	2027	2028	2029
Achat matériel éducatif informatique groupes scolaires	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Achat mobilier et matériel de bureau groupes scolaires	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
Achat mobilier services municipaux	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Achat mobilier chalet de Morbier	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Achat matériel manifestations culturelles	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Achat/renouvellement logiciels métiers	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Remplacement tondeuses auto portées	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Programme renouvellement véhicules légers	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Remplacement de fourgons et petit utilitaire	40 000,00 €	40 000,00 €		
Dotation annuelle petit matériel espaces verts	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Rénovation du parc de mobilier urbain	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Implantation mobilier urbain supplémentaire	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Fontaines à eau dans les ERP	5 000,00 €			
Dotation annuelle petit matériel voirie	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Autres équipements divers	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

V. La synthèse et perspectives 2025

Compte tenu des perspectives établies pour le budget et de la situation financière actuelle, le taux TFPB a été réévalué de 3%.

Le programme 2025 d'investissement se fera sans recours à l'emprunt (pour mémoire un emprunt de 2 millions d'euros a été contracté en 2022 pour le projet de construction d'une nouvelle salle des sports. Les travaux démarreront selon toute vraisemblance en 2025).

Une marge d'emprunt significative a été conservée pour de futurs projets.

Concernant le PPIF, celui-ci sera bien entendu actualisée régulièrement afin de tenir compte de l'avancement des projets d'investissement mais aussi des évolutions notables de nos dépenses et recettes de fonctionnement comme par exemple l'envolée récente du coût des matières premières et de l'énergie mais aussi les décisions nationales impactant les charges de personnel.

VI. L'existence d'un budget annexe Cimetière

La section de fonctionnement du budget primitif 2025 cimetière s'élève à 103 600 € la section d'investissement à 112 500 €, soit un budget total de 216 100 €.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	169 376,12 €	63 880,00 €	103 494,85 €	62,01 %
65 Autres charges de gestion courante	43,88 €	40,00 €	45,15 €	13,63 %
66 Charges Financières	30,00 €	30,00 €	30,00 €	0,00 %
67 Charges exceptionnelles	50,00 €	50,00 €	30,00 €	-40,00 %
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	169 500,00 €	64 000,00 €	103 600,00 €	61,88 %

Recettes de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	19 917,00 €	20 500,00 €	20 500,00 €	0,00 %
013 Atténuation de charges (stock)	142 585,15 €	35 176,95 €	77 032,74 €	118,89 %
002 Excédent de fonctionnement reporté	6 997,85 €	8 323,05 €	6 067,26 €	-27,10 %
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	169 500,00 €	64 000,00 €	103 600,00 €	61,88 %

La budget 2025 de la section de fonctionnement est supérieure à 2024 et s'établit à 103 600 € (64 000 € en 2024). Elle prévoit un programme d'achat de cavurnes et de sarcophages pour le nouveau cimetière. Pour rappel, le dernier programme d'achat de caveaux de 2 places date de 2023 et celui des cavurnes de 2022.

La synthèse de la section d'investissement s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €	131 250,00 €	112 500,00 €	-14,26 %
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	150 000,00 €	131 250,00 €	112 500,00 €	-14,26 %

Recettes d'investissement

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
R001 - Excédent investissement	150 000,00 €	131 250,00 €	112 500,00 €	-14,26 %
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	150 000,00 €	131 250,00 €	112 500,00 €	-14,26 %

La section d'investissement du budget primitif 2025 cimetièrre s'élève à 112 500 € et correspond à l'excédent d'investissement.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexe

Code général des collectivités territoriales – Article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520,1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.